



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 27 juin 2024

Date de la convocation : 21 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

L'an 2024 le jeudi 27 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme CALDI Christine – M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine – M. COLLET Olivier – M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique – Mme DIEUDONNE Nadine - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent – Mme LUTZ Véronique – Mme MARTEAU Martine – M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BOUNOUA Rachida - M. DUPONT Bruno – M. TASSEZ Florent

Absent(s) : Mme DEBUYSER Chantal - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique – M. PECQUEUR Sylvain – M. PRUVOST Arnaud

Secrétaire de séance : M. Maxime BARBAUX

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 20

Délibération n° 2024 – 36

Objet : Conventions de mécénat avec les partenaires du *Gaming Day*

Vu la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat modifiée par la loi du 1^{er} juillet 2003 dite loi Aillagon ;

Vu le projet de convention de mécénat ci-joint ;

Considérant que plusieurs partenaires se proposent de soutenir l'événement *gaming day* organisé par le service enfance jeunesse le 23 novembre 2024 par le prêt de jeux, la distribution de lots ou encore l'installation d'un stand rétro gaming ;

Considérant qu'il s'agit d'un partenariat de mécénat qu'il est recommandé de formaliser sous la forme d'une convention entre le bénéficiaire et le mécène ;

Considérant qu'en contrepartie de ce mécénat la commune bénéficiaire et organisatrice de l'événement apposera les logos des partenaires sur ses supports de communication, permettra un affichage publicitaire et la tenue d'un stand pour la vente de produits sur la culture geek ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve le projet de convention de mécénat dans les conditions ci-dessus exposées ;
- 2) autorise le maire ou l'adjointe déléguée à la signer avec chacun des partenaires de l'événement ;

A l'unanimité

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

